

Ringuette Canada
États financiers
Pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Annexe 1 - Contribution Sport Canada (non audité)	13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Ringuette Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Ringuette Canada (l' « Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 30 avril 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Renseignements financiers supplémentaires

Nous n'avons pas audité, examiné ou tenté de vérifier l'exactitude ou l'exhaustivité du tableau figurant à la page 13 des états financiers de l'Association.

BDO Canada S.r.l. / LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

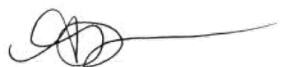
Ottawa (Ontario)

Le 7 septembre 2023

Ringuette Canada
État de la situation financière

30 avril	2023	2022
Actif		
Court terme		
Encaisse	952 824 \$	1 077 282 \$
Débiteurs	155 379	251 074
Subventions à recevoir	-	62 686
Frais payés d'avance	29 764	25 420
	1 137 967	1 416 462
Immobilisations corporelles (Note 2)	4 045	1 836
	1 142 012 \$	1 418 298 \$
Passif et Actif net		
Court terme		
Créditeurs et frais courus	319 750 \$	360 459 \$
Apports reportés (Note 3)	-	45 424
Compte d'urgence pour les entreprises Canadiennes (Note 4)	30 000	-
	349 750	405 883
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (Note 4)	-	30 000
	349 750	435 883
Engagement contractuel (Note 5)		
Éventualité (Note 6)		
Actif net		
Grevé d'affectations internes	4 045	1 836
Non affecté	788 217	980 579
	792 262	982 415
	1 142 012 \$	1 418 298 \$

Au nom du conseil d'administration:



Administrateur



Administrateur

Ringuette Canada
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 30 avril	Grevé d'affectations internes	Non affecté	2023	2022
Solde, début de l'exercice	1 836 \$	980 579 \$	982 415 \$	827 905 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(190 153)	(190 153)	154 510
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3 314	(3 314)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 105)	1 105	-	-
Solde, fin de l'exercice	4 045 \$	788 217 \$	792 262 \$	982 415 \$

Ringuette Canada État des résultats

Pour l'exercice terminé le 30 avril	2023	2022
Produits		
Contribution de Sport Canada	1 355 092 \$	766 817 \$
Frais d'enregistrement	678 915	651 752
Haute performance	346 254	77 425
Compétitions et événements	223 677	271 312
Ventes de matériaux	73 144	45 560
Association canadienne des entraîneurs	62 626	62 686
Contribution de Patrimoine canadien/Heritage Canada	45 424	12 725
Divers	20 782	16 458
Frais d'adhésion	9 000	9 000
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	102 669
Subvention programme d'embauche pour la relance économique du Canada	-	17 497
	2 814 914	2 033 901
Charges		
Administration	854 302	781 142
Compétitions et événements	451 616	364 992
Haute performance - camping	783 867	87 373
Haute performance - Championnat du Monde de Ringuette	247 210	-
Haute performance - formation d'équipe et gestion	193 576	105 069
Obsolescence des stocks	-	22 495
Réunions et planifications	24 467	15 636
Promotion et développement du sport	287 464	353 679
Technique et développement	162 565	149 005
	3 005 067	1 879 391
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(190 153)\$	154 510 \$

Ringuette Canada
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 avril	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds - membres, ventes et subventions gouvernementales	2 926 211 \$	1 773 836 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(3 047 355)	(1 609 257)
	(121 144)	164 579
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 314)	-
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(124 458)	164 579
Encaisse, début de l'exercice	1 077 282	912 703
Encaisse, fin de l'exercice	952 824 \$	1 077 282 \$

Ringuette Canada

Notes complémentaires

30 avril 2023

1. Méthodes comptables

Objectif de l'association	<p>Ringuette Canada (l' « Association ») est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, et est une association canadienne enregistrée de sport amateur en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et à ce titre, est exonéré d'impôt.</p> <p>La mission de l'Association est d'établir la direction et d'appuyer les associations membres, les joueurs, les entraîneurs, les officiels et les administrateurs à tous les niveaux d'habiletés et au sein de tous les groupes d'âges afin de standardiser le développement de la ringuette au Canada et à l'étranger en fournissant des programmes et des services.</p>
Référentiel comptable	<p>Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.</p>
Utilisation d'estimations	<p>La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. L'estimation principale est liée à l'évaluation des débiteurs.</p>
Comptabilisation des produits	<p>L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.</p> <p>La vente de matériaux est constatée à titre de produits lorsque les articles sont livrés.</p> <p>Les frais d'enregistrement et les frais d'adhésion sont constatés sur la période de l'enregistrement.</p> <p>Les frais d'équipe nationale, de la Ligue Nationale de Ringuette et du championnat national qui sont incluses dans haute performance et compétitions et événements sont constatés lorsque l'événement a lieu.</p>
Instruments financiers	<p><u>Évaluation initiale et ultérieure</u></p> <p>L'Association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.</p>

30 avril 2023

1. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)	<p><u>Dépréciation</u> Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation.</p> <p><u>Coûts de transaction</u> Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.</p>				
Immobilisations corporelles	<p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon le méthode de l'amortissement linéaire et les taux indiqués ci-dessous :</p> <table><tr><td>Matériel informatique</td><td style="text-align: right;">2 ans</td></tr><tr><td>Équipement et mobilier</td><td style="text-align: right;">3 ans</td></tr></table>	Matériel informatique	2 ans	Équipement et mobilier	3 ans
Matériel informatique	2 ans				
Équipement et mobilier	3 ans				
Apports reçus sous forme de services	<p>Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'Association à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.</p>				
Apports reçus sous forme de biens et services	<p>Les apports de biens et de services qui sont utilisés dans le cadre du fonctionnement courant de l'Association et qui auraient dû autrement être achetés par l'Association sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport, si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.</p>				
Contribution de Sport Canada	<p>Les contributions reçues de Sport Canada sont assujetties a des termes et conditions spécifiques par rapport à l'utilisation de ces fonds. Les registres comptables de l'Association sont sujets à un audit par Sport Canada pour identifier, s'il y a lieu, les montants imputés aux contributions qui ne sont pas en conformité avec l'accord et qui seraient remboursables à Sport Canada. Les redressements qui touchent les exercices antérieurs sont comptabilisés dans l'année où Sport Canada demande le redressement.</p>				

Ringuette Canada Notes complémentaires

30 avril 2023

2. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	34 427 \$	34 427 \$	34 427 \$	34 427 \$
Équipement et mobilier	95 723	91 678	92 409	90 573
	130 150 \$	126 105 \$	126 836 \$	125 000 \$
Valeur comptable nette		4 045 \$		1 836 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice est de 1 105 \$ (2022 - Nul \$) et est enregistrée dans l'état des résultats.

3. Apports reportés

Les apports reportés représentent des apports reçus dans l'année en cours pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'année suivante. Le solde des apports reportés comprend les apports suivants:

	2023	2022
Solde, au début de l'exercice	45 424 \$	96 655 \$
Plus: apports reçus au cours de l'exercice	1 355 092	731 179
Moins: montants amortis dans les résultats	(1 400 516)	(782 410)
Solde, à la fin de l'exercice	- \$	45 424 \$

Ringuette Canada Notes complémentaires

30 avril 2023

4. Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Emprunt CUEC, aucun versements de capital et intérêt, comme décrit ci-dessous.	<u>\$ 30,000</u>	<u>\$ 30,000</u>

L'association a obtenu un prêt du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes de 40 000\$ au cours 2021. Le prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023. Un remboursement de 30 000\$ au plus tard le 31 décembre 2023 entraînera l'annulation du prêt pour la portion restante de 10 000\$. Si une partie du solde n'est pas payée avant le 31 décembre 2023, le solde sera converti en un prêt à terme de 2 ans à 5% d'intérêt annuel, payé mensuellement, à compter du 1er janvier 2024. Le solde total doit être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.

5. Engagement contractuel

L'Association loue des locaux en vertu d'un bail venant à échéance en août 2026. Les loyers minimums futurs au cours des quatre prochains exercices totalisent 38 505 \$.

2024	16 245 \$
2025	9 540 \$
2026	9 540 \$
2027	3 180 \$

6. Éventualité

L'Association a été nommé comme défendeur dans une poursuite déposée le 31 mai 2023 pour \$12 000 000. L'Association a déterminé qu'il est trop tôt dans le processus pour faire une estimation quant aux probabilités et à l'ampleur de la poursuite. L'Association a aussi analyser sa police d'assurance avec son assureur et cette police offre une couverture sauf pour dommages punitifs, si ceux-ci étaient accordés. En conséquence, aucune provision pour cette poursuite n'a été comptabilisée dans les états financiers.

7. Dépendance économique

L'Association obtient 48% (2022 - 38%) de ses produits de Sport Canada. Si ce financement ne continue pas ou si l'Association ne peut pas le remplacer, l'Association ne pourrait pas continuer ses opérations au niveau actuel.

30 avril 2023

8. Instruments financiers

Risque de liquidité

L'Association est exposée au risque de liquidité en raison de ses créiteurs, frais courus et éventualités. L'approche de l'Association pour gérer ses liquidités est de s'assurer de toujours avoir des flux de trésorerie suffisant pour financer ses opérations et payer ses passifs à échéance. Il y a pas eu de changement touchant le risque de liquidité depuis l'année dernière.

Risque de crédit

Le risque de crédit auquel est exposée l'Association est principalement lié à ses débiteurs. L'Association consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il n'y a pas eu de changement au risque de crédit par rapport à l'année précédente.

Ringuette Canada

Annexe 1 - Contribution Sport Canada (non audité)

Pour l'exercice terminé le 30 mars, 2023	Développement sportif
Produits	
Administration générale	48 500 \$
Salaires, frais et avantages sociaux	200 000
Programme d'équipe nationale	110 000
Langues officielles	9 000
Opérations et programmation	113 000
L'équité des genres et la sécurité dans le sport	18 980
Fonds de relance	455 612
Financement de projet de Sport Canada ci-dessus - Subvention de référence	400 000
	1 355 092
Charges	
Administration générale	161 230
Gouvernance	78 769
Salaires, frais et avantages sociaux	726 810
Programme d'équipe nationale	1 286 901
Langues officielles	35 835
Opérations et programmation	683 058
L'équité des genres et la sécurité dans le sport	18 900
	2 991 503
Insuffisance des produits sur les charges	(1 636 411)\$

Cette annexe résume les encaissements et l'utilisation du financement de Sport Canada. L'insuffisance des produits sur les charges représente l'investissement supplémentaire de Ringuette Canada dans ces programmes.